

32 ANS DE SPOILIATIONS LES RETRAITÉS VEULENT VIVRE !

RASSEMBLEMENTS LE 31 MARS 2021

300 euros par mois exigés à court terme

Depuis 32 ans (1998-2020), les retraités vivent de plus en plus mal, car ils subissent une dégradation importante de leur pouvoir d'achat et leur niveau de pension ne cesse de se détériorer.

Réduire les pensions de retraite demeure un objectif du gouvernement.

Les nombreuses mesures fiscales décidées par les gouvernements successifs (augmentation de la CSG, CRDS, Casa, suppression de la 1/2 part au niveau de l'impôt sur le revenu pour les personnes vivant seules ayant élevé au moins 1 enfant, etc.), majorations de pensions pour les parents de 3 enfants et plus soumises à l'impôt, ont fortement amputé leur revenu disponible.

Les pensions nettes (après CSG à 8,3 % et Casa) n'ont évolué que de 6,26 % du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2019, alors que l'indice des prix Insee hors tabac a évolué de 12,93 % et le Smic de 20,05 %.

De nombreux retraités ont des pensions mensuelles égales ou inférieures à 1 000 euros et sont contraints à des privations importantes pour boucler leurs fins de mois.

Depuis plusieurs années, 10 % supplémentaires de retraités sont tombés dans la pauvreté, et font appel aux aides d'organismes comme le Secours Populaire, les Restos du Cœur, la Banque Alimentaire, le Secours Catholique, etc..., pour leurs besoins de base.

La revalorisation de 0,4 % au 1^{er} janvier 2021 et le gel des retraites complémentaires constituent une véritable provocation.

L'arrivée de Macron à la Présidence a accéléré la réduction des pensions nettes pour au moins 60 % des retraités : en 2018, augmentation du taux de la CSG de 1,7 % bruts, soit moins 1,83 % nets.

Ce n'est plus possible de vivre décemment dans de telles conditions.

Des moyens indispensables pour notre système de santé publique

Cela devient de plus en plus difficile de se soigner correctement.

Dans de nombreux territoires, la désertification



médicale oblige à parcourir des distances de plus en plus importantes pour trouver un médecin.

Plus de 30 % de la population, dont de nombreux retraités, diffèrent ou annulent leurs soins faute de moyens financiers. Cela ne peut plus durer.

Nous exigeons la multiplication de médecins généralistes et de centres de santé publics dans tous les territoires garantissant un accès aux soins avec l'application d'un tiers payant sans dépassements d'honoraires.

La pandémie que nous vivons depuis 1 an a mis au grand jour le manque de moyens des hôpitaux publics.

100 000 lits ont disparu depuis 30 ans avec des suppressions massives de personnels.

Nous exigeons 100 000 embauches immédiates dans l'hôpital public pour répondre aux besoins de santé.

Des vaccins rapidement et gratuits pour tous

Le seul moyen efficace pour combattre la pandémie est la vaccination de masse qui permet d'atteindre le niveau de protection collective requis.

Les vaccins sont des biens communs et ne doivent pas faire l'objet d'enjeux financiers. C'est pourquoi la CGT, avec d'autres acteurs, demande de lever la propriété privée sur les brevets qui empêchent la diffusion des vaccins tout en étant le support de profits indécents.

La Sécurité sociale ne doit pas financer la course aux profits et les actionnaires des laboratoires privés. La mise à sa charge des coûts liés à la pandémie ne doit pas servir de prétexte pour mettre en cause sa pérennité.

Il faut mettre fin au plus vite à l'obligation de s'inscrire en ligne pour accéder à la vaccination.

D'autres acteurs publics, dont les maires, proposent des services d'inscriptions facilitées, que l'État, préfets et ARS doivent organiser.

Pour un droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécu

Les personnes âgées représentent l'écrasante majorité des décès et des hospitalisations liés au Covid-19.

Confinés ou domiciliés en Ehpad, condamnés à une issue fatale, avec pour seul soutien des médicaments de fin de vie, il leur a été refusé de pouvoir être accompagnés et soutenus par leurs familles et leur entourage proche, malgré le dévouement des soignants. Cette stratégie inhumaine, contraire aux droits humains, doit cesser.

Les personnels manquent cruellement dans les Ehpad ou au niveau des services à domicile pour assurer soins et qualité de vie aux personnes en perte d'autonomie.

200 000 embauches sont nécessaires dans les Ehpad et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile, dans le cadre d'un grand service public de l'autonomie.

Nous exigeons que soit votée rapidement une loi au niveau du grand âge et de l'autonomie, promise par le gouvernement en 2019, répondant aux besoins de la société.

La perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé et doit être reconnue dans la branche maladie de la Sécurité sociale avec un financement par les cotisations sociales.

Ce n'est pas aux retraités de financer le droit à l'autonomie, ni par l'impôt ni par des mesures fiscales supplémentaires.

Des Services publics qui répondent aux besoins de tous

Cela passe par le maintien et le développement des services publics en stoppant les délégations et les privatisations de services publics. Il en est de même pour le maintien des guichets ou accueils physiques dans les administrations et services publics qui ne doivent pas être systématiquement remplacés par des procédures dématérialisées.

Ensemble, retraités, salariés et usagers, nous voulons faire entendre nos besoins notamment dans les domaines de la santé, de l'action sociale, des transports, et du logement.

L'accès à l'énergie, le traitement et la distribution de l'eau, produits de première nécessité doivent être garantis par un service public aux tarifs accessibles pour tous.

Le service public, la justice sociale, la démocratie et la transition écologique sont de solides piliers pour construire une société fondée sur la réponse aux besoins de tous et toutes où la place des retraités sera reconnue.

Il faut savoir que de 1980 à 2020, pendant 40 ans, ce sont 104 milliards d'euros qui chaque année ont été détournés du travail vers le capital, donc du salaire vers le profit. Ce détournement par le système capitaliste libéral piloté par Macron et le Medef impacte directement les recettes de la Sécurité Sociale et notamment les branches Maladie et Vieillesse.

Aujourd'hui, un(e) salarié(e) donne chaque année 45 jours de son travail aux actionnaires contre 12 jours en 1981 et ce sont les milliardaires, les grands patrons des entreprises du CAC 40, les Banques d'Affaires qui se gavent des richesses créées par les salariés(es).

Les revendications sont donc légitimes et doivent être satisfaites.

LE 31 MARS 2021

**Retraités et retraitées mobilisons-nous,
faisons entendre notre voix et syndiquons-nous à la CGT pour être plus forts.
Révoltons-nous contre toute remise en cause permanente
des droits conquis par nos cotisations.**

**L'UD-CGT du Cher et les Unions Locales CGT du Cher
appellent à participer aux rassemblements du 31 MARS :**

<u>BOURGES</u>	10 h 00	–	Ancienne Maison de la Culture - Séraucourt
<u>VIERZON</u>	10 h 30	–	Sous-préfecture
<u>SAINT-AMAND</u>	10 h 30	–	Place de la République
<u>SAINT-FLORENT</u>	10 h 30	–	Place de la République